

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES AGENTS DE L'ESPACE ANGLEMONT DU VENDREDI 4 NOVEMBRE

Étaient présents : 21 collègues, travaillant dans tous les services du bâtiment : accueil, bibliothèque, conservatoire, centre culturel (la collègue de l'entretien étant en congé maladie). Les participants représentent des emplois correspondant à divers grades, filières et statuts de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Situation générale

La décision concernant le transfert des services municipaux dans la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) qui doit se dérouler en janvier 2012 sera rendue lors de la réunion du Conseil Communautaire du 13 décembre.

Le 20 octobre 2011, la réunion du Groupe de suivi des transferts (instance réunissant les représentants de la Communauté d'agglo Est Ensemble et les syndicats), des orientations plausibles ont toutefois été évoquées au sujet du transfert.

Voici le compte rendu de cette réunion du 20 octobre, fourni par les délégués CGT :

Les négociations entre les maires sont difficiles car les conséquences entraînent des enjeux financiers (compensation), des transferts de pouvoir, et des transferts de personnel.

Ceux-ci se sont réunis la semaine dernière et un consensus semble se dégager (mais tout peut être remis en question avant le conseil communautaire du 13 décembre)

Compétences obligatoire : les équipements transférés

9 conservatoires, 11 piscines, pépinières d'entreprises (Pantin et Montreuil)(validés)

Toujours en discussions : bibliothèques 6/9 et cinémas (ceux qui ont au moins 3 salles)

Compétences optionnelles :

Les ZACS, 5 en ce moment, 3 à créer en 2012

Le développement économique sauf le commerce,

Les équipes de l'habitat indigne sauf les agents du S.C.H.S,

Les équipements de l'accès au droit,

L'environnement avec le transfert des parcs de plus de 5 Ha, cela concerne 5 parcs,

Transports, aménagements, les navettes intercommunales, les pistes cyclables, l'ingénierie.

L'action sociale et la santé, Il n'y a rien de validé, le groupe de travail a pris du retard.

Politique de la ville, le tourisme, pas de transfert.

Les transferts concerneraient environ 400 à 500 équivalent temps plein (ETP) qui se rajouterait aux agents de la CAEE sans les agents des bibliothèques.

Une nouvelle réunion de la commission des transferts devrait normalement se tenir vers le début du mois de décembre (10 jours avant le 13 décembre).

Il est prévu que le transfert s'opère de façon progressive. Dans un premier temps, à partir du 1^{er} janvier 2012, les personnels et équipements transférés seraient mis à disposition de leurs villes d'origine, ce qui ne devrait modifier aucune disposition particulière quant au déroulement des activités. Après cette période transitoire, le transfert effectif dans la CAEE est prévu pour l'automne 2012 ; ce n'est qu'à partir de cette période que les personnels changeront réellement d'employeur.

Concernant les immeubles, il serait prévu que ceux-ci soient intégralement transférés à la CAEE, dès lors que le service hébergé occupe 100% de l'activité qui s'y déroule, avec l'obligation de ne pas effectuer d'opération immobilière (revente).

Rappelons que le transfert est « obligatoire et automatique » pour les fonctionnaires et les agents (contractuels) qui remplissent en totalité ou en partie leur activité dans un service qui rentrent dans les champs de compétence du transfert.

Il n'en reste pas moins que les situations des salariés des secteurs culturels représentent d'importantes disparités statutaires, notamment en termes de précarité (agents contractuels à temps partiel, notamment).

Il est donc indispensable que les salariés, notamment les plus précaires, soient en mesure de défendre leurs droits et qu'ils ne fassent pas les frais d'un transfert mal maîtrisé ; tel est l'objet de notre réunion du jour et de celles auxquelles la CGT appelle à se constituer avec les fonctionnaires et les agents des autres villes de la CAEE.

Aux Lilas, un cas particulier, parmi d'autres

Sous la direction de la DAC, Le bâtiment Anglemont abrite le conservatoire, la bibliothèque, le centre culturel, les personnels de l'accueil (service technique) et de l'entretien.

L'hypothèse selon laquelle, aux Lilas, le conservatoire et, a fortiori, la bibliothèque seraient transférés provoque un certain nombre d'interrogations de la part des salariés travaillant à l'espace Anglemont :

- Dans quelles conditions doivent s'opérer, de façon générale, le transfert de ces services, notamment pour les équipes administratives ?
- Qu'en est-il du devenir des personnels qui travaillent à la fois au centre culturel et au conservatoire ?
- Comment gérer l'accueil d'un bâtiment qui serait sous une « direction bicéphale » et donc qu'en est-il de l'avenir des personnels de l'accueil ?
- etc.

De plus, il est question de constituer des groupes de travail autour de la « remise à plat » des personnels enseignants du centre culturel Jean Cocteau (espace Anglemont et espace Louise Michel [ex Dunant]).

Cette remise à plat, spécifique au centre culturel, ne peut s'effectuer qu'en tenant compte du contexte général du transfert probable de deux des trois services culturels proposés au public à l'espace Anglemont.

De façon plus générale, beaucoup de collègues s'interrogent sur l'avenir de la DAC, sachant que des emplois, dépendant de ce service, ont été supprimés ou transférés vers d'autres services municipaux (organisation de Lilart et du Forum des associations).

Plan d'action

Nous considérons que l'ensemble des salariés travaillant à l'espace Anglemont se trouvent, de fait, solidaires quant à leur devenir.

Il est nécessaire de consulter les personnels et de rassembler dans une plateforme commune, les revendications des salariés de l'espace Anglemont, quel que soit leur service, leur filière, leur grade ou leur statut. Ces revendications seront présentées à la ville et à la CAEE.

Il est indispensable que les fonctionnaires et agents contractuels territoriaux des 9 villes qui doivent être transférés en janvier 2012 s'organisent collectivement dès maintenant dans un cadre plus global, celui du périmètre de la CAEE, leur futur employeur.

- ❖ **Faites valoir vos droits en déposant vos revendications (dans la cuisine) ou en contactant un représentant de la CGT**
- ❖ **Participez, le 14 novembre, à la réunion des personnels des conservatoires des 9 villes de la communauté d'agglomération Est Ensemble (voir tract joint)**



TERRITORIAUX

BAGNOLET
BOBIGNY
BONDY MONTREUIL
NOISY LE SEC
PANTIN
LES LILAS ROMAINVILLE
LE PRE ST GERVAIS

Réunion d'information, d'échange et d'intervention pour tous les personnels des conservatoires du territoire de la Communauté d'agglomération EST ENSEMBLE

Les personnels des conservatoires vont être prochainement transférés à la CAEE. Doivent-ils se contenter de subir les changements décidés par-dessus leur tête ou peuvent-ils s'unir et s'organiser pour tenter de peser sur les modifications en cours de ce service public ? Nous vous proposons de tenter le deuxième terme de l'alternative.

Les thèmes d'inquiétude peuvent en effet être nombreux :

- pour les administratifs, seront-ils concernés par les transferts ?
- pour les temps partiel, quelle place va-t-il rester ?
- pour les titulaires, quelles règles de mobilité sur ce vaste territoire, quelles conditions pour les avancements de grade et les promotions ?
- pour les non-titulaires quel avenir professionnel, quels dangers ou, au contraire, quelles opportunités de sécurisation de l'emploi ?
- pour tous, quel régime indemnitaire, quelle organisation du travail dans cette nouvelle collectivité ?

Nous proposons à tous les personnels des conservatoires de se rencontrer, d'échanger sur la nouvelle situation, de s'organiser pour peser sur les négociations qui doivent s'ouvrir, avec les anciens et avec le nouvel employeur, pour que personne ne soit perdant et que ce changement soit l'occasion de régulariser des situations anormales d'inégalités de traitements et de précarité abusive.

En un mot, profitons de l'opportunité pour tirer la situation du plus grand nombre vers le haut.

Cette réunion se tiendra

le lundi 14 novembre à 9h30

Bourse départementale du Travail salle C1

Place de la Libération à Bobigny.

L'article 5 du protocole signé entre la Communauté d'agglomération et les syndicats précise que « L'administration s'engage à consulter les organisations syndicales des communes sur les transferts pendant la période préparatoire par l'intermédiaire de réunions périodiques du groupe transfert, pérennisé à cet effet », et l'article 9-c que, « A compter de la date du transfert, l'organisation du travail sera décidée par la Communauté d'agglomération Est Ensemble, après concertation avec les organisations syndicales dans le cadre du groupe transfert dans l'attente de la constitution d'un CTP communautaire ». C'est dire que si tout reste ouvert, tout reste également à faire. Pour chaque secteur de travail, c'est donc de la mobilisation des personnels concernés que dépendra la construction d'un cadre de travail serein et agréable.